



## Commission des finances

Distr. limitée  
17 mai 2012  
Français  
Original : anglais

**Dix-huitième session**  
Kingston (Jamaïque)  
16-27 juillet 2012

### **Application des Normes comptables internationales pour le secteur public**

#### **Rapport du Secrétaire général**

#### **I. Introduction**

1. Le présent rapport a été établi en réponse à la demande formulée par la Commission des finances lors de la dix-septième session de l'Autorité internationale des fonds marins pour rendre compte des avantages et des inconvénients que représente pour l'Autorité l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), y compris des incidences financières de l'adoption et du plan de mise en œuvre (voir ISBA/17/A/3-ISBA/17/C/3, par. 11).

#### **II. Avantages des Normes comptables internationales pour le secteur public**

2. L'adoption des normes IPSAS est considérée comme un élément majeur de réforme du système des Nations Unies et elle continue d'être appuyée par les organes directeurs et les hauts responsables. Depuis 2006, les organismes des Nations Unies progressent dans la mise en conformité avec les exigences des normes IPSAS. Sur les 22 organismes étudiés, le Programme alimentaire mondial a été le premier à appliquer les normes en 2008, 8 ont adopté les normes IPSAS à l'échéance de 2010 (Organisation de l'aviation civile internationale, Organisation maritime internationale, Union internationale des télécommunications, Organisation panaméricaine de la santé, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et Organisation météorologique mondiale), 2 les ont appliquées en 2011 (Agence internationale de l'énergie atomique et Union postale universelle), 9 commencent la mise en application en 2012 (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation internationale du Travail, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Programme des Nations Unies pour le



développement, Fonds des Nations Unies pour la population, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, et Organisation mondiale de la Santé), et 2 comptent les appliquer en 2014 (Organisation des Nations Unies et Organisation mondiale du tourisme).

3. La plupart des organismes du système des Nations Unies, outre de nombreuses autorités du secteur public, y compris les gouvernements, ont déjà adopté les normes IPSAS. L'adoption par l'Autorité permettrait d'améliorer la cohérence des états financiers dans le temps et entre les organisations. Les autres avantages comprennent notamment :

a) **Amélioration des contrôles internes et de la transparence.** Favorisée par la mise en place d'un cadre de responsabilisation et de contrôles internes plus cohérent s'appuyant sur les rôles des utilisateurs et d'une procédure automatisée d'approbation et d'exécution des tâches;

b) **Responsabilisation renforcée.** Les normes IPSAS permettront à l'Autorité de fournir un aperçu complet et précis de ses activités et de ses résultats ainsi que d'adopter la méthode de comptabilité d'exercice intégrale, principe fondamental de ces normes;

c) **Transparence accrue des passifs et de l'utilisation des ressources financières.** Favorisée par la norme IPSAS 1 (Présentation des états financiers) qui exige l'incorporation d'un état des variations de l'actif net/situation nette dans les états financiers;

d) **Meilleure gestion et planification.** Facilitée par des estimations plus précises des recettes et dépenses et une description plus complète des actifs et des passifs;

e) **Appui renforcé pour une gestion axée sur les résultats.** Grâce à la fourniture d'informations plus détaillées sur les coûts et les revenus;

f) **Remaniement et automatisation des processus.** Pour accroître l'efficacité et l'efficience dans l'exécution des tâches et améliorer la formation du personnel;

g) **Formation du personnel.** Elle sera encouragée lors de la mise en œuvre du système de normes IPSAS par la formation et l'apprentissage avec les utilisateurs qui adoptent les meilleures pratiques, travaillent dans différents secteurs et comprennent l'importance de la qualité des données pour l'Autorité dans son ensemble.

### III. Incidences financières

4. Le coût initial élevé associé à la mise en œuvre du système de normes IPSAS en termes de nouveaux logiciels, de systèmes informatiques et de formation constitue le principal obstacle. Il s'agit de dépenses non renouvelables qui peuvent être compensées en termes d'efficacité et de transparence accrues en matière de comptabilité. Les dépenses renouvelables associées aux normes IPSAS sont modestes.

5. Les dépenses de démarrage afférentes à l'adoption et à la mise en œuvre des normes IPSAS sont évaluées à 120 000 dollars pour l'exercice financier 2013-2014. Une ventilation de ces coûts figure dans l'annexe au présent rapport. Les coûts les plus importants concernent la mise en place d'un progiciel de gestion intégrée, y compris le logiciel, la formation et les contrats de consultant, dont le montant s'élève à 89 000 dollars (74 % des coûts de mise en œuvre). L'acquisition d'un progiciel de gestion intégrée est indispensable car les données financières des groupes des achats, des finances et des ressources humaines (au moins) devront être reliées par un système en vue de l'application des normes IPSAS.

6. Les dépenses courantes et renouvelables afférentes aux normes IPSAS sont estimées à 7 500 dollars par an, soit le montant de la cotisation versée par l'Autorité en tant que membre du projet IPSAS mis en place par le groupe de travail des Normes comptables dans l'ensemble du système des Nations Unies.

#### **IV. Plan d'adoption**

7. L'objectif est de produire les premiers états financiers répondant aux normes IPSAS pour l'année se terminant au 31 décembre 2015. En conséquence, les systèmes d'établissement de rapports sur les politiques, pratiques commerciales et activités de l'Autorité doivent satisfaire aux normes IPSAS à compter de cette date. À cet effet, il conviendra d'adopter la stratégie ci-après en cinq étapes :

a) **Normes IPSAS**

Les normes IPSAS correspondantes doivent être adaptées à la situation de l'Autorité et leur effet probable sur son fonctionnement dûment évalué. Les nouvelles règles comptables conformes aux normes IPSAS pourront alors être formulées et les plans de transition élaborés en vue de leur introduction, avec les directives et procédures nécessaires. Ces tâches ne pourront être exécutées sans le concours d'un consultant externe. Cette phase devrait commencer le 1<sup>er</sup> octobre 2012 et se terminer le 31 mars 2013;

b) **Besoins**

Une fois les orientations définies, l'étape suivante consiste à coordonner avec les différents groupes utilisateurs pour garantir que les normes IPSAS pourront être intégrées aux pratiques et processus existants. En outre, le matériel pédagogique et de communication pour appuyer la mise en œuvre des nouveaux processus sera élaboré à ce stade. Cette phase devrait se dérouler entre le 1<sup>er</sup> avril 2013 et le 30 septembre 2013;

c) **Transition**

Un plan de transition sera mis en place pour garantir que des mesures sont prises pour établir avec exactitude les soldes d'ouverture, définir les grandes lignes des processus de collecte de données et de nettoyage afin d'assurer une transition aussi ordonnée que possible vers les nouveaux processus et procédures. Cette phase devrait commencer le 1<sup>er</sup> octobre 2013 et se terminer le 31 décembre 2013;

d) **Modifications des systèmes**

Il convient ensuite de s'assurer que les systèmes informatiques de l'Autorité fournissent les informations utiles en vue de l'application des normes IPSAS. Toutes

les modifications à apporter aux systèmes informatiques seront décrites dans les spécifications techniques, qui seront examinées par des groupes d'utilisateurs et visées par des groupes de travail. Cette phase devrait se dérouler du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 juin 2014;

e) **Formation, basculement et déploiement**

La mise en application des normes IPSAS concernera plusieurs domaines d'activités de l'Autorité et pas uniquement les finances et la comptabilité. La fourniture d'un appui efficace pour tous ces changements sera l'un des éléments essentiels au succès de l'adoption des normes IPSAS. Il comprendra la formation des membres du personnel et la fourniture de directives à leur intention, une communication fréquente avec toutes les parties prenantes sur la méthode et les progrès accomplis dans l'adoption des normes ainsi qu'un suivi régulier avec chaque responsable pour tout problème afférent au processus. Cette dernière phase devrait se dérouler du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 31 décembre 2014.

## V. **Recommandation**

8. La Commission des finances est invitée à prendre note :

a) Des avantages que représente l'adoption des normes IPSAS pour l'Autorité;

b) Des incidences financières de l'application des normes IPSAS conformément au plan de mise en œuvre décrit ci-dessus.

## Annexe

**Estimation des incidences financières de l'adoption  
des Normes comptables internationales pour le secteur  
public par l'Autorité internationale des fonds marins  
pendant l'exercice 2012-2014**

<i>Activité</i>	<i>Montant estimatif (dollars É.-U.)</i>
1. Consultants pour l'élaboration de règles et procédures comptables conformes aux normes IPSAS . . . . .	10 000
2. Achat de logiciels . . . . .	59 000
3. Services professionnels en rapport avec les logiciels. . . . .	10 000
4. Serveurs bas de gamme . . . . .	20 000
5. Évaluation des actifs . . . . .	5 000
6. Formation du personnel à l'utilisation du logiciel et aux questions liées à la mise en application des normes IPSAS . . . . .	6 000
7. Imprévus . . . . .	10 000
<b>Total . . . . .</b>	<b>120 000</b>